

**PROCÈS-VERBAL** de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de L'Île-du-Grand-Calumet tenue en huis clos le mercredi 26 janvier 2022 à compter de 19h30 et se déroulant sous la présidence de monsieur le maire Jean-Louis Corriveau.

Tel que requis par l'article 153 du Code municipal du Québec, un avis de convocation a été notifié à tous les membres du conseil soit :

Monsieur le Maire Jean-Louis Corriveau  
Madame la conseillère Alice Meilleur Pieschke  
Monsieur le conseiller Aurel Paquette  
Madame la conseillère Guylaine La Salle  
Monsieur le conseiller Pierre Jolicoeur  
Madame la conseillère Louise Grenier  
Madame la conseillère Adrienne Turgeon

**Sont présent-e-s :**

Monsieur le Maire Jean-Louis Corriveau  
Madame la conseillère Alice Meilleur Pieschke  
Monsieur le conseiller Aurel Paquette  
Madame la conseillère Guylaine La Salle  
Monsieur le conseiller Pierre Jolicoeur  
Madame la conseillère Louise Grenier  
Madame la conseillère Adrienne Turgeon

**Est aussi présente :**

Madame Éline Déry, directrice générale

**1. Ouverture de la séance**

Mot de bienvenue

**2. Constatation du quorum**

Monsieur le Maire Jean-Louis Corriveau constate que le quorum est atteint et il déclare la séance ouverte à 19h30.

**2022-01-025 - Huis clos et enregistrement de la séance**

**CONSIDÉRANT** l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux ;

**CONSIDÉRANT** que selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres ;

**CONSIDÉRANT** qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos ;

**EN CONSÉQUENCE**, sur la proposition de Madame la conseillère Alice Meilleur Pieschke, appuyé par Monsieur le conseiller Aurel Paquette, il est résolu que la séance du conseil soit tenue à huis clos et qu'un enregistrement des délibérations soit mis à la disposition des citoyennes et des citoyens.

Note : Monsieur le Maire Jean-Louis Corriveau demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

**Adopté à l'unanimité des conseillères et des conseillers**

### **3. Adoption de l'ordre du jour**

#### Ordre du jour

- 1- Ouverture de la séance
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Adoption des prévisions budgétaires 2022
- 4- Questions du public
- 5- Clôture de la séance

#### **2022-01-026 - Adoption de l'ordre du jour**

Sur la proposition de Madame la conseillère Guylaine La Salle, appuyé par Monsieur le conseiller Aurel Paquette, il est résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Note : Monsieur le Maire Jean-Louis Corriveau demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

**Adopté à l'unanimité des conseillères et des conseillers**

### **4. Adoption des prévisions budgétaires 2022**

#### **2022-01-027 – Adoption des prévisions budgétaires 2022**

**CONSIDÉRANT** les revenus et dépenses suivants :

**Budget 2022**

<b>REVENUS</b>	<b>Total</b>	<b>Investissement</b>	<b>Fonctionnement</b>
Taxes sur la valeur foncière	<b>986 155</b>		986 155
Taxes aqueduc	<b>42 725</b>		42 725
Taxes recyclage	<b>25 900</b>		25 900
Taxes incendie	<b>36 880</b>		36 880
Paiement tenant lieu de taxes	<b>8 516</b>		8 516
Transferts	<b>1 530 923</b>	1 082 435	448 488
Services rendus	<b>37 500</b>		37 500
Imposition de droits	<b>5 840</b>		5 840
Amendes et pénalités	<b>2 000</b>		2 000
Intérêts	<b>10 500</b>		10 500
Autres revenus	<b>761 905</b>	642 565	119 340
<b>TOTAL REVENUS</b>	<b>3 448 845</b>	1 725 000	1 723 845

**DÉPENSES**

Administration générale	<b>379 939</b>		379 939
Sécurité publique	<b>174 026</b>		174 026
Transport	<b>806 149</b>		806 149
Hygiène du milieu	<b>96 634</b>		96 634
O.M.H	<b>6 791</b>		6 791
Aménagement et urbanisme	<b>129 889</b>		129 889
Loisirs et culture	<b>74 876</b>		74 876
Immobilisations	<b>1 725 000</b>	1 725 000	-
Frais de financement	<b>55 542</b>		55 542
<b>TOTAL DÉPENSES</b>	<b>3 448 845</b>	1 725 000	1 723 845

**EN CONSÉQUENCE**, sur la proposition de Monsieur le conseiller Aurel Paquette, appuyé par Madame la conseillère Louise Grenier, il est résolu d'adopter les prévisions budgétaires de la municipalité pour l'année financière 2022.

Le vote est demandé.

3 pour  
3 contre

Monsieur le Maire Jean-Louis Corriveau indique qu'il exerce son droit de vote pour l'adoption de cette résolution.

Le compte final est donc de 4 personnes en faveur et 3 personnes sont contre l'adoption la résolution.

**Adopté à la majorité du conseil**

## **5. Période de questions**

Aucune question du public n'a été reçue.

## **6. Clôture de la séance**

### **2022-01-028 – Clôture de la séance**

Sur la proposition de Madame la conseillère Alice Meilleur Pieschke, appuyé par Madame la conseillère Guylaine La Salle, il est résolu de clore la présente séance à 19h43.

Je, Jean-Louis Corriveau, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature et à l'approbation par moi de toutes les résolutions et règlements qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

Jean-Louis Corriveau, maire

---

Élaine Déry, directrice générale